

Les députés doivent trancher dans le dossier Mathot

• La commission des poursuites de la Chambre doit se prononcer ce jeudi sur la levée ou non de l'immunité parlementaire d'Alain Mathot (PS).

• Une majorité de commissaires, dont les deux députés N-VA, penchent pour son maintien, ce qui serait un camouflet pour la justice.

• Le mot final reviendra toutefois à la séance plénière.

Une majorité pour le maintien de l'immunité du député

Y aura-t-il un procès Mathot ? La question reste entière, mais une étape décisive en direction de son dénouement sera franchie ce jeudi. Après plusieurs mois de délibérations à huis clos, la commission des poursuites de la Chambre s'apprête en effet à remettre son rapport sur le cas du député PS et bourgmestre de Seraing.

Alain Mathot est inculpé pour corruption en lien avec la construction d'un incinérateur de déchets par la société Intradel. Il revenait à la commission des poursuites de se prononcer pour ou contre la levée de son immunité parlementaire. Fait inhabituel : les sept députés qui la composent ne sont pas parvenus à s'accorder sur une position de consensus. Seuls deux d'entre eux, Raf Terwingen (CD&V) et Denis Ducarme (MR), seraient favorables à la levée d'immunité, condition nécessaire pour qu'un procès ait lieu.

Les cinq autres membres pencheraient pour l'abandon du processus judiciaire à l'encontre d'Alain Mathot. Parmi eux : deux socialistes, Karine Lalieux (PS) et Hans Bonte (SP.A), mais aussi trois élus néerlandophones de la majorité, Carina Van Cauter (Open VLD), Zuhail Demir et Hendrik Vuye (N-VA). Cette division devrait se refléter dans le rapport, qui stipulera cependant quelle est l'opinion prépondérante au sein de la commission des poursuites.

Carrières brisées

Quels seront les arguments avancés en faveur de la non-levée d'immunité ? La question ne manque pas de sel, car une telle décision s'apparenterait à un camouflet pour la justice liégeoise, qui a instruit le dossier et qui l'a jugé suffisamment sérieux pour deman-

der que l'immunité du député soit levée. Un rappel : la commission des poursuites n'est pas habilitée à juger de la culpabilité ou non d'Alain Mathot ; elle vérifie juste que l'enquête n'a pas été entachée par des vices graves. Refuser la levée d'immunité, cela revient par conséquent à insinuer que la justice a fait preuve d'arbitraire, ou d'acharnement politique.

Les quelques échos qui ont filtré de la commission suscitent dès lors beaucoup d'interrogations dans les couloirs du parlement. Comment interpréter ce qui pourrait être une gifle infligée au procureur général, Christian De Valkeneer ? Nul ne le sait à ce stade. Certains éléments de contexte ont pu jouer. "Depuis l'affaire Dutroux, les rapports entre la justice et le monde politique sont exécrables", relève un ancien parlementaire, qui est aussi un juriste pointu. "Les affaires politico-financières de Charleroi, au milieu des années 2000, n'ont rien arrangé, complète un autre élu, lui aussi juriste. La justice a brisé un certain nombre de carrières, notamment celle de Jean-Claude Van Cauwenberghe, alors qu'en fin de compte, dix ans plus tard, le résultat apparaît assez mince." D'autres hypothèses circulent, qui bien loin de se contredire, peuvent au contraire se renforcer (lire ci-contre).

Le suspense n'est toutefois pas terminé, car après la divulgation du rapport de la commission des pour-

suites, la décision finale devra encore être prise lors d'un vote en séance plénière de la Chambre. Celui-ci pourrait avoir lieu dès la semaine prochaine. Mais son issue reste incertaine. L'usage veut que les députés suivent, de façon presque automatique, l'avis de la commission. Qu'en sera-t-il cette fois, vu l'absence d'unanimité au sein de celle-ci ?

Issue incertaine

Selon les informations de "La Libre", l'ensemble des députés PS et SP.A voteront contre la levée d'immunité, de même que le groupe Open VLD, soucieux de ne pas désavouer Carina Van Cauter. Cela fait un total de 50 députés. Mais l'un ou l'autre désistement sur les bancs libéraux flamands n'est pas à exclure.

En face, les 38 députés MR et CD&V devraient voter pour la levée d'immunité. Restent deux inconnus. Quelle attitude adopteront les 29 députés issus de partis non représentés dans la commission des poursuites (Ecolo, Groen, CDH...) ? D'ordinaire, ceux-ci s'abstiennent ou suivent l'avis de la commission.

Enfin, les 33 députés N-VA suivront-ils l'avis de leurs deux représentants ? Quel sera le vote de leur président, Bart De Wever ? Il serait piquant que le leader indépendantiste flamand fasse barrage à la machine judiciaire, afin d'empêcher le procès d'un socialiste liégeois.

François Brabant

"La justice a brisé un certain nombre de carrières, notamment celle de Van Cau, alors qu'en fin de compte, dix ans plus tard, le résultat apparaît assez mince."

UN ÉLU

Pourquoi des élus flamands pourraient sauver un élu PS ?

➊ Première hypothèse

Le pointillisme juridique

Avant d'entrer en politique, Hendrik Vuye a été professeur de droit constitutionnel à l'Université de Namur. Zuhail Demir est elle aussi juriste. Licenciée en droit de la KUL, détentrice d'une spécialisation en droit social de la VUB, elle a été avocate au barreau d'Anvers. Carina Van Cauter a également étudié le droit à la KUL, avant de s'inscrire au barreau d'Audenarde. Ces trois-là auraient ausculté le dossier avec minutie, sans arrière-pensées politiques, traquant les éventuels vices de procédure. Peu à peu, ils auraient acquis la conviction que l'enquête était "mal ficelée". **F. B.**

➋ Deuxième hypothèse

L'indépendance jusqu'au bout

La coutume veut que la commission des poursuites soit peu soumise aux consignes des états-majors politiques. Ses sept membres sont censés travailler de manière indépendante. Le plus souvent, ils livrent leur avis en âme et conscience, sans en référer à leur président de parti. Dans le cas d'Alain Mathot, prendre le contre-pied de la décision attendue, ce serait pour ces députés une façon radicale d'exhiber leur liberté de jugement. Ajoutons qu'Hendrik Vuye a la réputation d'un électron libre. En janvier, il a été destitué de son poste de chef de groupe à la Chambre pour se voir confier une mission de réflexion sur le confédéralisme. Zuhail Demir est elle aussi réputée indocile. Au sein de la N-VA, son attitude jugée trop individualiste ferait grincer des dents. **F. B.**

➌ Troisième hypothèse

Des données renversantes

Plusieurs éléments de l'enquête, à première vue accablants pour Alain Mathot, ont filtré dans la presse, notamment sous la plume du journaliste indépendant David Leloup. Le dossier complet, que la justice liégeoise a dû transmettre aux sept commissaires, véhiculerait-il d'autres faits, totalement contradictoires ? Laisse-t-il supposer que les enquêteurs ont travaillé exclusivement à charge, sans examiner suffisamment les éléments à décharge ? Des questions, pas de réponses. **F. B.**

➍ Quatrième hypothèse

La tension ou l'alliance objective

Les nationalistes flamands veulent-ils déstabiliser la majorité fédérale et mettre en difficulté le partenaire MR, qui aurait pu tirer des bénéfices politiques d'un procès Mathot ? Cela afin de faire tanguer la maison Belgique et de précipiter une nouvelle réforme de l'Etat ? Certains ne l'excluent pas, même si un tel jeu apparaît extrêmement aléatoire. Tout comme paraît assez audacieuse une cinquième hypothèse avancée notamment par le site d'information "Apache", qui expliquerait le lien entre le PS liégeois et la N-VA anversoise dans ce dossier par le truchement de certaines structures de l'économie publique (notamment le fonds de pension Ogeo). **F. B.**